

# Commune de VACHERESSE

## ARRÊTE DU MAIRE N° AM2023\_23

**OBJET :** DELEGATION TEMPORAIRE DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de VACHERESSE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

**Vu** l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil ;

**Considérant** que le maire et les adjoints sont empêchés le 15 juillet 2023 ;

**Considérant** que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés ;

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame MARTIN Françoise, conseillère municipale, de manière exceptionnelle ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame MARTIN Françoise, conseillère municipale, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier d'état civil le 15 juillet 2023.

**Article 2** : Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et copie sera adressée à Monsieur le Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République de Thonon-les-Bains.

Fait à VACHERESSE, le 13 juillet 2023

Le Maire,

